



St Gilles Gillis

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME INTRODUITES VIA MYPERMIT LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN PDF

1.	Demande de permis d'urbanisme Annexe I (version 2021)
2.	Note explicative
3.	Photos couleurs significatives (extérieur, 1 seul fichier) Photos couleurs intérieures (1 seul fichier)
4.	Plans : - Plan de localisation (échelle entre 1/10000 et 1/1000) - Plan d'implantation (échelle 1/500 ou 1/200 ou 1/100) - Plans de réalisation (numérotés, datés, signés à l'échelle 1/50) - Plans de synthèse au format A3
5.	Titre de propriété (datant de moins de 6 mois) ou attestation du notaire si l'achat date de moins de 6 mois à demander par mail au Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 2 : rzsi.bureau.bruxelles2@minfin.fed.be 02/572.57.57
6.	Preuve de paiement des frais de dossiers (voir verso)
7.	Annexe II (+ récépissé) aux (co)propriétaires
8.	Mandat
9.	Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) : (Avenue de l'Héliport 11-15, 1000 BXL – Tél. : 02/208.84.30) - Formulaire de demande d'avis et fiche descriptive - Ou avis et plans cachetés par le SIAMU (si art. 330)
10.	*Formulaire de Proposition PEB et son fichier de calcul (fichier d'encodage .peb) ou Note justifiant son absence (+ preuve de l'ancienneté des travaux à régulariser s'ils datent d'avant le 2/07/2008)
11.	*Note préparatoire (étude ou rapport d'incidence)
12.	*Evaluation appropriée des incidences
13.	Reconnaissance de l'état du sol
14.	Note motivée imposée par le PRAS ou par un règlement d'urbanisme
15.	Formulaire statistique
16.	*Axonométrie
17.	Justification chantier
18.	Visuel de la publicité
19.	Montage photos couleur (pour les enseignes et publicités)
20.	Note accompagnée d'éléments probants (si art.330)
21.	Avis du Maître Architecte

* Dispense pour les demandes de régularisation simplifiée (art. 330 du CoBAT).

Suite à l'analyse approfondie du dossier introduit, d'autres renseignements ou documents pourraient vous être demandés pour compléter le dossier.

contact
T 02/536.02.15
M urbanisme.1060@stgilles.brussels
Uniquement sur rendez-vous

Saint-Gilles

Place Van Meenen 39
B-1060 Bruxelles

T 0032 (0)2 536 02 11
F 0032 (0)2 536 02 02
M contact.1060@stgilles.brussels
W www.stgilles.brussels

BIC GKCCBEBB
IBAN BE53 0910 0017 7053



Frais de dossier :

Introduction d'une demande de permis d'urbanisme :	(à partir du 07/07/2022)
Montant de base (excepté pour les cas ci-dessous)	125€
Création ou transformation de logement	
de 3 à 10 logements	300 €
À partir de 11 logements	600 €
Création ou transformation d'un immeuble ou logement de plus de 4 chambres	
De 5 à 10 chambres	300€
A partir de 11 chambres	600€
Bureaux et activités de production de biens immatériels	
de 500 à moins de 1000 m ²	600 €
de 1000 à moins de 3000 m ²	900 €
de 3000 m ² et plus	1.200 €
Etablissements hôteliers	
de 10 à 50 chambres	600 €
À partir de 51 chambres	1200 €
Autres que habitation, bureau, production biens immatériels ou hôtel	
De 400 m ² à 800m ²	300 €
Plus de 800m ²	600 €
Panneaux publicitaires	
L'unité	150 €
Si soumis à avis SIAMU	20€ en plus
Si soumis à CC	30 € en plus
Si soumis à EP	75€ en plus
Si régularisation avec procès-verbal	250 € en plus

Numéro de compte bancaire : IBAN : BE05 0910 1654 3175 (BIC : GKCCBEBB),
référence : PU + adresse du bien